



Un patrimoine, un atout

Oiseaux des
départements
d'outre-mer

Année internationale de la biodiversité :
l'appel des associations aux députés et eurodéputés

Editorial

Cette année 2010 dédiée à la biodiversité est celle de tous les espoirs pour les associations de conservation de la nature. Jamais le patrimoine naturel n'a autant été au cœur des débats de société et des préoccupations politiques. Mais les bonnes intentions ne suffisent plus : il est urgent de mobiliser tous les outils juridiques, techniques et financiers possibles pour stopper le déclin de la biodiversité en France et dans l'Union européenne. Y parvenir, ce serait sauvegarder notre patrimoine collectif écologique et culturel, mais aussi pérenniser les ressources naturelles et limiter les effets du changement climatique.

Les départements d'outre-mer sont à la fois le symbole et l'indicateur de notre capacité à inverser la tendance. Joyaux de la biodiversité française et européenne, les espèces et les écosystèmes qu'abritent l'île de La Réunion, la Guyane, la Martinique, la Guadeloupe, et bientôt Mayotte, sont d'une valeur écologique, économique et sociale inestimable. Régions ultrapériphériques de l'Union européenne, les DOM font face à des défis socio-économiques considérables. Leur

environnement naturel unique est leur force et leur atout, mais les outils pour le préserver sont déficitaires.

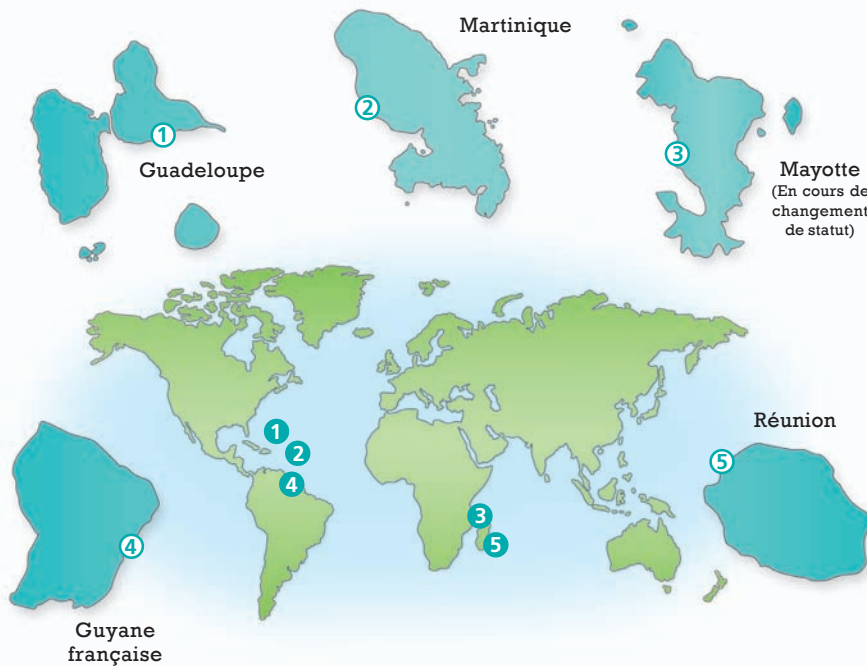
Il est urgent d'en rendre compte : c'est l'objet de ce manifeste, qui a l'ambition de vous convaincre, députés et eurodéputés, de vous mobiliser pour la biodiversité des DOM et de vous soumettre à cette fin des propositions concrètes.



Angelo Caserta
Directeur régional de BirdLife Europe



© Digishooter - Fotolia



Carte des départements d'outre-mer

Départements d'outre-mer : une biodiversité d'exception...

La Guyane, qui représente 1/6 du territoire français, est recouverte à 95 % de l'une des trois dernières forêts tropicales primaires les mieux préservées de la planète. La diversité d'espèces par hectare y est supérieure à celle de toute l'Europe continentale. Elle abrite près de 700 espè-

Coq de roche orange, espèce
endémique du plateau des Guyanes

©M. Dechelle



ces d'oiseaux, pour 544 en France et 956 pour tout le Paléarctique occidental !

Les petites Antilles (Guadeloupe et Martinique) sont l'une des 218 zones mondiales d'endémisme pour les oiseaux (ZEO) : elles comptent de nombreuses espèces qui n'existent nulle part ailleurs.

L'île de La Réunion, aussi ZEO, abrite 8 espèces endémiques et fait partie des 25 points chauds de la biodiversité terrestre, tout comme les récifs coralliens de Mayotte (hotspots).

Sucrier à poitrine jaune,
espèce commune des Antilles

© C. Fouquin - Fotolia



...en chute libre

Ce patrimoine national et européen ne cesse de décliner. Un oiseau sur 8 est menacé d'extinction sur la terre, et la France se situe au 9^e rang pour l'avifaune mondialement menacée, avant l'Australie et les Philippines. 26 espèces d'oiseaux se sont déjà éteintes dans notre pays.

13 des espèces d'oiseaux mondialement menacées sont dans les DOM dont 5 sur l'île de La Réunion. Le taux d'extinction de l'avifaune y est supérieur à 30 % : 10 espèces d'oiseaux se sont éteintes depuis 500 ans.

Trois causes majeures expliquent ce déclin :

1. La destruction des habitats, due en particulier à l'agriculture intensive et la déforestation : 87 % des espèces d'oiseaux mondialement menacées sont directement touchés.
2. La surexploitation directe par la chasse, le braconnage et le commerce. Elle touche 30 % de l'avifaune mondialement menacée.
3. Les espèces introduites envahissantes, animales et végétales, considérées comme un des facteurs responsables de la moitié des extinctions dans le monde depuis 400 ans.

Piste d'exploitation forestière
en Guyane française

© Gaelj - Fotolia

Destruction d'arbres sur un site
d'orpaillage en Guyane française

© A. Coillet





Avifaune et développement local

Les oiseaux ont une place méconnue dans l'économie : 45 % des 10 000 espèces connues sont utilisées par l'homme, comme gibier, animal de compagnie, activité de loisir, pour la mode, la médecine ou l'artisanat.

Les recherches scientifiques ont démontré que les populations d'oiseaux en milieu agricole et forestier constituent le premier élément de lutte contre les parasites et invertébrés nuisibles. Ces auxiliaires sont gratuits, renouvelables et n'ont que des impacts positifs sur

Pélicans bruns,
Guadeloupe

© Fwed - Fotolia

Voiles traditionnelles,
Tour de la Guadeloupe

© Roger - Fotolia

Frégate
magnifique

© B. Deceuninck

l'environnement et la santé. Les oiseaux représentent un atout majeur pour l'écotourisme, alternative du tourisme de masse non dommageable écologiquement et culturellement et bénéfique économiquement pour les populations et les collectivités. La France étant la première destination touristique au monde, et le tourisme le 1^{er} secteur économique national, le potentiel est considérable : 3,2 % des séjours touristiques et 6 % des nuitées des Français en séjour hors métropole concernent l'outre-mer, alors que les stratégies et les investissements dans l'écotourisme y sont encore à construire.





La conservation : une démarche économiquement rationnelle

La conservation des oiseaux n'est pas qu'une préoccupation de naturalistes, elle répond à des enjeux globaux. La biodiversité est fondamentale pour la résistance et l'équilibre des écosystèmes et le maintien de leurs services (fertilité des sols, limitation de la sécheresse, des inondations, qualité de l'air et de l'eau, stabilité alimentaire et climatique, maintien du niveau des mers...).

La valeur des biens et des services produits par les espaces naturels pourrait ainsi se chiffrer entre 4 400 et 5 200

milliards de dollars par an.

La biodiversité exceptionnelle des DOM ne doit plus être perçue comme une contrainte mais comme une plus-value. Patrimoine naturel et culturel, elle est également un atout socio-économique.

Des dispositifs existent pour le valoriser :

- le protocole de Kyoto définit ainsi des Mécanismes de Développement Propre (MDP) prévoyant des indemnisations pour la protection des écosystèmes et des services rendus (versés aux collectivités, ou aux privés) ;

- le Paiement des Services Rendus (PSR) peut être opéré par une législation nationale (Costa-Rica) ou généré par un partage des revenus touristiques liés aux espaces naturels (Ouganda).

La Plaine des sables, plateau
des Hauts de La Réunion

© Pat31 - Fotolia

Fleuve Maroni,
Guyane française

© A. Coillet



Prendre des mesures nationales concrètes :

Créer des mécanismes financiers innovants et spécifiques aux DOM :

- porter la défiscalisation à 90 % pour le financement de la protection d'espèces et d'habitats rares et menacés ;
- formaliser une ligne budgétaire nationale dédiée à la connaissance, la préservation et la valorisation de la biodiversité dans les DOM ;
- coupler le principe de solidarité écologique entre collectivités à des avantages financiers.

Optimiser les dispositifs institutionnels et juridiques existants dans les DOM :

- démultiplier le commissionnement de Police de la nature à d'autres corps institutionnels et augmenter les effectifs de ces mêmes corps ;
- systématiser la formation relative aux espèces protégées dans les secteurs du transport aérien, maritime et de la douane ;
- autoriser dans les DOM la prise d'arrêtés spécifiques relatifs à la lutte contre les espèces envahissantes localement (chats, rats, mangoustes, plantes introduits...).

Ibis rouges,
Guyane française

© B. Deceuninck



La biodiversité des DOM : vitrine ou oubliée de l'Europe ?

Les Directives européennes Oiseaux et Habitats-Faune-Flore, fondements de la protection de l'environnement dans l'Union européenne, ne s'appliquent pas dans les départements d'outre-mer :

• l'inclusion des espèces et des habitats des DOM dans les deux directives nature est essentielle afin de répondre aux engagements européens de stopper le déclin de la biodiversité et de limiter le changement climatique ;

• un réseau écologique du type Natura 2000, qui concilie le respect de la biodiversité aux activités socio-économiques, répondrait aux contextes et aux enjeux spécifiques des DOM, avec des budgets spécifiques à l'appui.

Les financements européens ne présentent aucune conditionnalité environnementale :

• il reste à mettre en place une évaluation systématique de l'impact environnemental des fonds structurels européens ;

• l'intégration d'une éco conditionnalité aux fonds structurels européens et aux subventions de la PAC est incontournable ;

• la part du budget des fonds structurels dédiée à l'environnement est dérisoire.



Les niveaux d'exigences en matière d'impact sur la biodiversité des Directives Eaux, Nitrates, Etudes d'impacts, Energies renouvelables doivent être renforcés et les bonnes pratiques nationales et régionales valorisées et diffusées.

Augmenter et diversifier les financements européens en faveur de la biodiversité d'outre-mer est nécessaire :

- rendre éligible les dispositifs LIFE+ Politique et gouvernance en matière d'environnement et LIFE+ Information et Communication aux DOM ;
- créer une ligne de financement spécifique pour l'acquisition de connaissances et la valorisation de la biodiversité des DOM.

Forêt tropicale,
Guyane française

© A. Coillet

Sources principales des chiffres

- Le tourisme dans l'outre-mer français. Direction du Tourisme. Département de la Stratégie, de la Prospective, de l'Evaluation et des Statistiques. Novembre 2008.
- L'économie des systèmes et de la biodiversité. Rapport d'étape. Commission européenne, 2008. Luxembourg : Office des publications officielles des Communautés européennes 2008.
- Etat des populations d'oiseaux dans le monde : des indicateurs pour un monde qui change. Cambridge, UK : BirdLife International 2004.
- www.birdlife.org/action/science/sowb/index.html
- L'économie des écosystèmes et de la biodiversité : www.teebweb.eu
- www.ifen.fr
- www.uicn.org



Les associations naturalistes des DOM :
une expertise, une légitimité, des partenaires

En Guyane : le **GEPOG**
www.gepog.org • 05 94 29 46 96 • ass.gepog@wanadoo.fr

Sur l'île de La Réunion : la **SEOR**
www.seor.fr • 02 62 20 46 65 • contact@seor.fr

A Mayotte : **Naturalistes de Mayotte**
www.naturalistes.info • 02 69 62 29 48 • naturalistes.mayotte@wanadoo.fr

En Guadeloupe : **AMAZONA**
www.amazona-guadeloupe.com • oiseauxguadeloupe@yahoo.fr

A La Martinique : l'**AOMA**
www.aoma-association-ornithologique-de-la-martinique.com • 05 96 65 16 10

En métropole : la LPO/BirdLife France
www.lpo.fr • lpo@lpo.fr • 05 46 82 12 34

Bruxelles, Belgique : secrétariat du réseau BirdLife Europe
www.birdlife.org/regional/europe • europe@birdlife.org • +32 22 80 08 30

*Avec le soutien financier du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie,
du Développement durable et de la Mer.*

